

Télétransmettez votre PSG sur Laforetboug

Déposez votre Plan Simple de Gestion grâce à la télétransmission

Il est dorénavant possible, pour un propriétaire ou son rédacteur, de déposer en ligne son PSG auprès du CRPF. Comment faire ?

Créer un compte sur le site internet Laforetboug

Le module est disponible dans le service « **démarches en ligne: déposez votre PSG ou votre avenant** ». Pour y avoir accès, le propriétaire ou son rédacteur devra préalablement créer un compte. En cas d'indivision ou d'usufruit/nue-propriété, une seule personne représentant déposera le PSG à partir de son compte. Les autres pourront consulter le document après une inscription sur le site et l'établissement du lien entre les différents comptes.

Avancer étape par étape

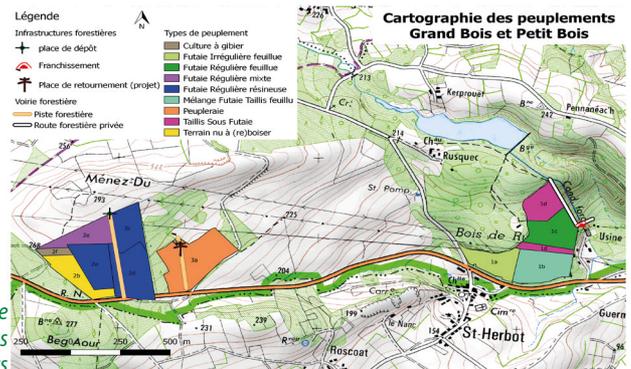
La saisie s'effectue en **13 étapes** successives qui peuvent être renseignées en plusieurs temps, grâce aux sauvegardes. Elles correspondent au contenu réglementaire d'un PSG. Le déclarant avance donc à son rythme, progressivement.

L'outil possède plusieurs avantages :

- mise à disposition des dernières versions des **fonds cartographiques** (cadastre, photo aérienne ou plans IGN) ;
- consultation des réglementations environnementales pouvant concerner une forêt ;

- **calcul automatique des surfaces** (parcelles forestières, peuplements, emprises de coupe).

Réalisez votre cartographie des peuplements



Léa Boubet © CNPF

Certains éléments sont nécessaires avant la télétransmission : la matrice cadastrale, l'identification des peuplements forestiers sur le terrain, le choix des itinéraires sylvicoles à appliquer et la programmation des coupes et travaux.

Un minimum de compétences et de temps sont donc requis, à l'instar de la rédaction d'un PSG « papier ».

Dématérialiser le dépôt et les éventuelles modifications suite à l'instruction

Une fois les 13 étapes achevées, le PSG est officiellement déposé auprès du CRPF par **un simple clic** qui vaut signature.

En cas d'indivision ou d'usufruit/nue-propriété, des mandats de pouvoir sont nécessairement joints informatiquement au moment du dépôt.

Plus besoin d'envoyer 2 exemplaires papier par courrier !

L'instruction se déroule ensuite classiquement par une prise de rendez-vous pour une visite de terrain. Si des modifications sont indispensables, elles sont directement apportées par le déposant sur Laforetboug. La version modifiée est alors retransmise électroniquement au CRPF sans retour papier ni contresignature. Une fois agréé, le document est disponible en permanence sur le site « Laforetboug », imprimable à volonté et **facilement modifiable** par le dépôt électronique d'un avenant ou d'une coupe extraordinaire.

Pour plus de renseignements ou pour vous lancer dans la démarche novatrice de la télétransmission de PSG, n'hésitez à nous contacter.

Pierre-Damien DESSARPS

Responsable Document de Gestion Durable

Contacts

Techniciens de secteur (voir p.12)